

COMMUNE DE TINTENIAC
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, FOUCHARD Fabrice, ARRIBARD Martine, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian / BOSSARD Nelly donne pouvoir à GARÇON Isabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à SALIS Anaïs / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme ARRIBARD Martine à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Validation de la phase PRO des travaux d'extension du cimetière
tranche 2

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Il est rappelé que la première tranche des travaux d'extension du cimetière est quasiment achevée. Aussi, la municipalité souhaite lancer la deuxième tranche des travaux au cours de l'année 2025.

Vu les différentes phases d'études réalisées,

Vu l'avis favorable de la commission infrastructure en date du 15.01.2025, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la phase PRO du projet d'extension du cimetière pour la seconde tranche. Cette phase intègre la réalisation de : 35 emplacements dont 8 cavurnes et 27 tombes (dont 3 réservées pour des sépultures sans caveau), un espace réservé aux personnes de confession musulmane de 4 emplacements et un espace réservé aux personnes de confession juive de 4 emplacements. Des cheminements doux seront réalisés dans l'emprise du projet afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur le l'ensemble du site et d'accéder aux futurs toilettes publiques. Sept places de stationnement seront créées et une place de stationnement PMR. Deux appuis vélos seront également installés. L'aménagement du cimetière a été réalisé de manière à limiter l'imperméabilisation des sols. L'objectif est d'avoir un site végétalisé et arboré afin de limiter les îlots de chaleur et permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer sur place. Des bacs pour le tri sélectif ont été installés afin d'inciter les usagers à trier les déchets. Une cuve à eau sera mise en place afin de récupérer les eaux de pluie.

Vu les plans d'aménagement réalisés par le cabinet d'étude Atelier du Marais, maître d'œuvre de l'opération,

Vu le montant des travaux estimé à ce stade à 84 229.60 euros HT soit 101 075.52 euros TTC.

Considérant que le conseil municipal doit valider le présent projet afin notamment de solliciter la subvention DETR auprès des services de l'Etat et les amendes de police auprès du Département et de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs),

- valide la phase PRO de la deuxième tranche des travaux d'extension du cimetière, dont le montant des travaux est estimé à 84 229.60 euros HT
- sollicite une aide financière dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police
- autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Martine ARRIBARD